

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
D'ESCRIME



53, RUE VIVIENNE  
TÉL. GUT. 13-70  
ADR. TÉLÉG. INTERESCRIME-PARIS

PARIS, II<sup>E</sup>, le 30 Mai 1972

Monsieur Lawrence GOUGH  
46 Upper Mount Street

DUBLIN 2

( Irlande )

Cher Monsieur,

Nous avons décidé, au Congrès de la F.I.E. et en tenant compte des engagements que vous avez pris, c'est-à-dire le retrait de votre plainte et aucune publicité dans la Presse, que la licence internationale devra vous être accordée par votre Fédération 15 jours après réception de la lettre que je lui adresse ce jour, c'est-à-dire pour le 15 Juin au plus tard.

Dans le cas contraire c'est le Bureau de la F.I.E. qui vous adressera cette licence.

Je vous serais donc obligé de me prévenir si d'ici le 15 Juin les choses se sont régularisées, comme je l'espère, avec votre Fédération.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président :

Pierre FERRI